

Action Sociale Infos

La lettre d'information de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel / DRH

>>> Mars 2016

A la Une

Le 8 mars célèbre « La Journée internationale des droits des femmes »

La Journée internationale des droits des femmes trouve son origine dans les manifestations de femmes au début du XX^e siècle en Europe et aux États-Unis, réclamant des meilleures conditions de travail et le droit de vote. Au cours de l'Année internationale de la femme en 1975, les Nations Unies ont commencé à célébrer la Journée internationale de la femme le 8 mars. En 1977, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution proclamant la Journée des Nations Unies pour le droit de la femme et la paix internationale, reconnaissant le rôle important de la femme dans les efforts de paix et dans le développement. Le 8 mars est devenu une journée de rassemblements à travers le monde et l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes. Traditionnellement les groupes et associations de femmes militantes préparent des événements partout dans le monde pour fêter les victoires et les acquis ; faire entendre leurs revendications ; améliorer la situation des femmes.

C'est aussi l'occasion de mobiliser en faveur des droits des femmes et de leur participation à la vie politique et économique. Les Nations Unies définissent chaque année une thématique différente. Le thème 2016 pour la Journée internationale de la femme est « Planète 50-50 d'ici 2030 : Franchissons le pas pour l'égalité des sexes. »



>>> Pour en savoir plus

Site ONU Femmes : > <http://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/international-womens-day>

Des actions pour promouvoir l'égalité

Un « Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe ». Publié par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, ce guide s'inscrit dans la poursuite du rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes de sexe. 10 recommandations pratiques ont été co-construites pour communiquer sans stéréotypes. Recommandations pour la rédaction et les visuels, bons et mauvais exemples de campagnes de recrutement de ministères, c'est une mine de cas pratiques pour éviter, souvent involontairement, d'alimenter les stéréotypes sur les femmes et les hommes.

> A découvrir ici

Dans le cadre de la journée du 8 mars, nous avons retenu deux recommandations, (la 7 et la 8) extraites des « 10 recommandations pour une communication publique sans stéréotype de sexe » :

• Parler «des femmes» plutôt que de «la femme», de la «journée internationale des droits des femmes» plutôt que de la «journée de la femme» et des «droits humains» plutôt que des «droits de l'homme».

« Il est important de dissocier « la Femme » (le fantasme, le mythe, qui correspondent à des images stéréotypées et réductrices) et « les femmes », qui sont des personnes réelles, aux identités plurielles, et représentatives d'un groupe hétérogène. « La Femme » est une représentation mentale produite par la société : l'expression suggère que toutes les femmes partagent nécessairement des qualités propres à leur sexe (douceur, dévouement, charme, maternité...). Or, dans la réalité, les femmes se distinguent par la pluralité de personnalités, de leurs goûts, de leurs couleurs de peau, de leurs activités professionnelles, dépassant largement les représentations que la société leur impose. ». Dans cette perspective, le 8 mars n'est pas « La Journée de la Femme » mais « La Journée Internationale des droits des femmes » ou a minima, « La Journée des femmes ». Cette journée a été créée au début du XX^e siècle dans une perspective militante. Elle est l'occasion de réaffirmer l'importance de la lutte pour les droits des femmes et rend hommage aux combats en faveur de la reconnaissance sociale et politique des femmes. Le 8 mars n'est ni la Saint-Valentin, ni la fête des mères ».



N'offrez pas de fleurs ! Messieurs, ne confondez pas avec la Saint-Valentin !

Le 8 mars est une journée pour les droits des femmes, exprimez plutôt votre solidarité.

• **Diversifier les représentations des femmes et des hommes afin de ne pas les enfermer dans des rôles de sexe stéréotypés et d'assurer la diversité réelle des représentations**

« Il ne s'agit bien évidemment pas d'interdire certaines représentations mais de les diversifier afin de ne pas enfermer femmes et hommes dans des stéréotypes. La communication publique doit en effet veiller à s'adresser aux femmes et aux hommes de tous âges, toutes origines, tous milieux professionnels, toutes religions, toutes capacités physiques ou mentales et de tous lieux »

Des quiz sur les stéréotypes du genre !

Sur son site Intranet, la direction des ressources humaines du ministère publie des animations autour de plusieurs quiz sur les stéréotypes de genre. A suivre dans l'actualité sur:

> <http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/>



>>> Pour en savoir plus

Sources : Intranet EGALITÉ des DROITS

> <http://egalite-chances.sg.mi/>

2^e Université d'Hiver ARIANE du CHEMI



Le mardi 8 mars 2016 de 17 h 30 à 21 h 00, sous le haut patronage de Denis Robin, préfet, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, se tiendra dans l'amphithéâtre du site Lumière, la 2^e édition de « l'université d'hiver Ariane », organisée par le Centre des Hautes Etudes du ministère de l'Intérieur (CHEMI) et l'Ecole Nationale Supérieure de Police (ENSP) de Lyon. Cette soirée de réflexion et d'échanges accueillera l'ensemble des 80 participantes des 6 cycles supérieurs ARIANE. Les formations ARIANE en management et leadership renforcent la valorisation des potentiels des hauts cadres féminins du ministère de l'Intérieur.



Actualité du ministère

Comment réagir en cas d'attaque terroriste ?

Suite aux attentats du 13 novembre 2015, le Gouvernement lance une campagne de sensibilisation pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste.

Dans la continuité de la communication lancée fin 2015 avec l'affiche « Réagir en cas d'attaque terroriste », le Service d'Information du Gouvernement et le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale lancent aujourd'hui une campagne vidéo pour apprendre aux citoyens les réflexes permettant de se protéger et de sauver des vies en cas d'attaque terroriste.

Comme l'a expliqué le Premier ministre à la suite des attentats du 13 novembre 2015, « nous allons vivre longtemps avec la menace terroriste ». Dans ce contexte, il est nécessaire de développer « une culture de sécurité » reposant sur la sensibilisation de la société française aux bons comportements à adopter en cas d'attaque.



>>> Pour en savoir plus

Télécharger le film sur :

Site Intranet de la direction de l'information et de la communication (DICOM) : > [Découvrir la vidéo](#)

Site Internet du Gouvernement.fr : <http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

Site Internet du ministère de l'Intérieur : > [Comment réagir en cas d'attaque terroriste ?](#)

Première réunion du CHSCT administration centrale de 2016

La première réunion du CHSCT d'administration centrale au titre de l'année 2016 s'est tenue le 16 février salle des commissions de l'immeuble Lumière. Elle était présidée par Stanislas Bourron, nommé directeur des ressources humaines le 7 janvier dernier.

Cette instance a été l'occasion de procéder à l'élection de Jean-Paul Le Vaillant, représentant au titre de FO Centrale, reconduit à l'unanimité dans ses fonctions de secrétaire du comité pour l'année 2016.

Parmi les différents points inscrits à l'ordre du jour, a été présenté le dispositif de sécurisation des sites de l'administration centrale.

En outre, les sujets immobiliers ont été abordés : poursuite de la rationalisation des sites, projet Grand Lognes, Garance...

La sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel de la direction des ressources humaines a également rendu compte des travaux de la cellule de veille des risques psychosociaux. La prochaine réunion du CHSCT d'administration centrale a été fixée à titre prévisionnel au jeudi 16 juin 2016.



>>> Pour en savoir plus

Retrouvez l'ensemble des textes, procès-verbaux et documents utiles sur le site Intranet de l'action sociale / Rubrique CHSCT :

> <http://actionsociale.mi>

Vie pratique

Droit à l'oubli : accès au crédit bancaire facilité pour certains anciens malades du cancer

Dans le cadre du « droit à l'oubli », les conditions d'accès à une assurance emprunteur pour les anciens malades de certains types de cancer ou de l'hépatite C sont facilitées. De fait, les anciens malades de certaines pathologies cancéreuses ou de l'hépatite C pourront désormais souscrire un contrat d'assurance emprunteur dans les mêmes conditions que les personnes n'ayant jamais déclaré ces maladies, c'est-à-dire sans « surprime » ni exclusion de garantie, au terme d'un délai :
- d'un an après la fin du traitement et sans rechute pour les anciens malades d'un cancer du col de l'utérus, de certains cancers du sein ou d'un mélanome de la peau et pour les anciens malades de l'hépatite C ;
- compris entre 3 et 10 ans après la fin

du traitement et sans rechute pour les anciens malades d'un cancer de la thyroïde ou du testicule.

Ce droit à l'oubli permettra aux personnes concernées de contracter plus facilement un crédit, notamment immobilier. Rappelons que la convention nationale, dite convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) a pour objectif de faciliter l'assurance des prêts demandés par les personnes présentant un risque aggravé en raison de leur état de santé ou d'un handicap et de définir, au moyen d'une grille de référence, les délais au-delà desquels aucune majoration de tarifs ou d'exclusion de garantie ne peut être appliquée et aucune information médicale recueillie pour les pathologies concernées. La loi du 26 janvier 2016 de



modernisation du système de santé a fixé à 10 ans maximum après la fin du protocole thérapeutique (5 ans pour les cancers survenus avant 18 ans) le délai au terme duquel aucune information médicale relative aux pathologies cancéreuses ne peut être demandée par les organismes assureurs. La première grille de référence) a donc réduit le délai d'accès au crédit bancaire pour certains anciens malades.

>>> Pour en savoir plus

Sources : service-public.fr

Qu'est-ce que la convention Aeras pour un crédit immobilier ?

Gare au « ping call », une arnaque à l'appel en absence de plus en plus sophistiquée

Un appel tellement bref qui ne vous laisse pas le temps décrocher, nous en avons tous reçu : c'est ce que l'on appelle un « ping call ». Cette arnaque n'est pas nouvelle mais elle se développe. Un coup de téléphone avec une seule sonnerie. On peut alors être tenté de rappeler. Or, il s'agit d'une arnaque appelée « ping call » : le numéro à l'origine de l'appel en absence est surtaxé.

La technique n'est pas nouvelle et existe depuis plusieurs années, mais les escrocs utilisent de nouvelles ruses pour vous inciter à rappeler. A commencer par l'utilisation de numéros qui semblent désormais « normaux ». Exit donc les numéros commençant par « 0899 », dont on se doute qu'ils sont surtaxés, pour ne pas susciter la méfiance de leurs victimes, les escrocs passent désormais leurs appels depuis des numéros en 01, 02, 04 ou en 06. Si elle rappelle, la victime apprend qu'elle doit finalement appeler un numéro en 0899 pour gagner un bon d'achat, un cadeau, etc. L'objectif est alors de vous retenir le plus longtemps possible pour soutirer le plus d'argent possible. Cette somme, qui peut s'élever à une dizaine d'euros, est ensuite prélevée directement sur la facture de téléphone, quelques semaines plus tard.

Comment éviter le piège ?

Plusieurs indices permettent d'éviter de tomber dans le piège. Si un interlocuteur cherche vraiment à vous joindre, il rappellera ou laissera un message sur votre répondeur. Vous avez reçu un appel en absence tellement rapide que vous n'avez pas le temps de décrocher ? Vous ne connaissez pas le numéro qui a tenté de vous joindre ? A la suite de cet appel en absence, vous n'avez aucun message sur votre répondeur ? Ces indices doivent vous mettre la puce à l'oreille. Ne rappelez surtout pas (même si le numéro semble « normal »)

>>> Pour en savoir plus

Site de la Police nationale du ministère de l'Intérieur :

> <http://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Actualites/Dossiers/Cybercrime/Arnaque-a-l-appel-en-absence>

La plateforme de lutte contre les spams vocaux et les SMS : > Signaler un spam vocal au 33 700 external link

Site du service public.fr : > <https://lannuaire.service-public.fr/centres-contact/R13147>



- **Envoyez gratuitement un SMS au 33 700 avec le texte « Spam vocal 01 XX XX XX XX » en précisant le numéro de téléphone suspect.** Vous recevrez ensuite un accusé de réception du 33 700. Votre signalement sera transmis aux opérateurs.

Recommandée par la [DGCCRF external link](#), cette plateforme de signalement a été mise en place par les opérateurs de la fédération française des Télécoms. Vous pouvez y signaler une tentative d'arnaque par spam vocal (message vocal incitant à rappeler un numéro surtaxé).

Que faire si j'ai rappelé un numéro surtaxé ?

Si vous avez été victime de cette escroquerie, contacter le numéro Info escroquerie.



Santé

L'épidémie de grippe s'est installée sur l'ensemble de la France métropolitaine

Les virus de la grippe se propagent habituellement entre décembre et mars, mais cette année, les températures exceptionnellement élevées ont retardé l'arrivée de l'épidémie. Mais avec le retour du froid, on a tendance à moins aérer les pièces, et l'air confiné augmente les risques de transmission des virus respiratoires. De plus, le froid affecte le système immunitaire qui défend moins bien l'organisme contre les infections.

Chaque année, la grippe est l'infection épidémique qui tue le plus de personnes en France alors qu'elle est considérée comme bénigne par la plupart des français.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale :

Les bons gestes pour se protéger :

> [quelques règles d'hygiène simples](#)

Site Internet de l'INPES : > [dossier sur la grippe](#)



Réunion trimestrielle du réseau des médecins inspecteurs régionaux de la Police nationale

Le médecin chef de la Police nationale a réuni le réseau des médecins inspecteurs régionaux le 3 février dernier au bâtiment Lumière. L'objectif de ces temps d'échanges institutionnalisés consiste à partager les doctrines et croiser les pratiques médicales applicables en matière de contrôle des effectifs par les médecins de la Police nationale.

Les représentants des territoires ultramarins sont naturellement associés. Pour l'occasion, le médecin inspecteur régional du SGAP Sud-Océan Indien a pu y participer par visioconférence.

La réunion a débuté par un exposé du Professeur Frédéric Lapostolle de l'hôpital Avicenne de Bobigny (Seine-Saint-Denis) sur les nouveaux anticoagulants

oraux directs qui sont de plus en plus prescrits. Ces nouveaux médicaments efficaces pour empêcher la coagulation du sang ont un mode d'action complètement différent des anticoagulants classiques. Cet exposé a permis de faire le point sur les conséquences de leur utilisation. Ont été abordés ensuite divers points d'actualité du service médical, notamment la prise de fonctions, sur le ressort du SGAMI Sud-Ouest, d'un nouveau médecin inspecteur régional, le docteur Bernard Krebs.

Une réflexion a été initiée pour construire une communication institutionnelle adaptée qui dynamiserait les recrutements des personnels sanitaires.

La dernière partie de la réunion a don-

né lieu à des échanges orientés sur les problèmes d'aptitude en particulier sur l'opportunité de réaliser un électrocardiogramme en l'absence d'antécédents cardiovasculaires chez un jeune lors de la visite de recrutement. Un groupe de travail est chargé de réunir l'ensemble de la documentation qui permettra, à l'occasion de la prochaine rencontre trimestrielle, de valider ou non cette proposition. Enfin, une réflexion est en cours sur les matériels biomédicaux à acquérir et sur l'organisation des incorporations en école de police.

>>> Pour en savoir plus
Site Intranet de la DRCPN :
> <http://drcpn.mi/>

En préfecture

Compte rendu de la rencontre des correspondants sociaux à la préfecture de la Haute-Garonne, le 18 février 2016

Le service départemental de l'action sociale de la Haute-Garonne a organisé une rencontre des correspondants de l'action sociale du ministère de l'Intérieur, le jeudi 18 février 2016.

L'objectif de cette matinée était de permettre aux correspondants de l'action sociale de partager leurs expériences et d'échanger avec les professionnels de soutien et les agents du service départemental d'action sociale autour du programme suivant :

- Le rôle du correspondant de l'action sociale.
- Les professionnels de soutien : assistantes sociales, médecins de prévention.
- L'équipe administrative du service d'action sociale.
- Les partenaires du service départemental de l'action sociale : la CLAS (commission locale d'action sociale), la SRIAS (section régionale interministérielle d'action sociale).
- Les prestations interministérielles.

En fin de matinée, les participants ont visionné un film réalisé par le service loisirs de la fondation Jean Moulin sur ses résidences hôtelières.

Un dossier comportant le *Guide de l'action sociale*, les imprimés relatifs aux subventions interministérielles et aux prestations de la SRIAS, un fascicule sur le handicap, des fiches d'information sur les CESU, les chèques vacances et les divers catalogues de vacances a été remis aux participants.

Cette rencontre a réuni trente et un participants au total.

Vingt et un des trente-trois correspondants de l'action sociale que compte le ministère de l'Intérieur dans le département ont répondu favorablement à l'invitation.

Au terme de l'évaluation menée auprès d'eux, les correspondants du SDAS estiment que leur mission les valorise et qu'elle est utile et appréciée par les personnels.



Les domaines dans lesquels ils sont le plus souvent sollicités concernent le logement et les actions en direction des enfants. Ils indiquent qu'ils sont également fortement impliqués dans l'orientation des collègues en difficulté vers les personnels de soutien.

Ils se considèrent comme bien identifiés tant par leur hiérarchie que par leurs collègues mais regrettent que le poste de correspondant de l'action sociale ne soit pas visible dans l'organigramme du service.

Lors des débats sur la possible évolution de leurs attributions, il a été envisagé de les impliquer davantage dans le recensement des enfants pour l'arbre de Noël et le retrait des aides de la CLAS.

>>> Pour en savoir plus

Contact : Annie Vlamynck

Bureau des ressources humaines et de l'action sociale/Direction des ressources humaines et des moyens à la préfecture de la Haute-Garonne

Tél : 05 34 45 38 03

Collaborer avec des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) : une démarche citoyenne

Le ministère de l'Intérieur est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de commande publique responsable. Le Code des marchés publics permet notamment aux collectivités d'agir en direction des personnes éloignées de l'emploi à travers des clauses d'insertion ou des marchés réservés aux structures employant des personnes en situation de handicap. Le fait de collaborer avec ces structures est une démarche citoyenne et un enrichissement humain : la connaissance mutuelle, le respect des différences, la découverte de l'autre, le partage de savoir-faire font partie intégrante de la mission de service public et permettent de faire évoluer, en même temps que les esprits, les pratiques des uns et des autres.

La décision de faire appel à un ESAT permet aussi de répondre à l'obligation d'emploi de salariés handicapés, en s'exonérant d'une partie de la taxe FIPHFP.

Des directions du ministère et des préfectures ont eu recours aux services des ESAT et ont été très satisfaits des résultats obtenus dans ces marchés, en termes de prix, de qualité d'exécution et de services rendus.

Témoignage de la préfecture du Calvados, Bureau des Libertés Publiques :

« L'avantage de recourir à un ESAT était avant tout budgétaire, car le coût de ce marché était, de fait, fixé à l'avance, et nous avons obtenu dans la réponse au marché une offre intéressante. L'offre que nous avons reçue était d'un coût inférieur aux coûts habituels proposés par les sociétés de routage et de mise sous pli classiques. Il est par ailleurs important de noter que les ESAT sont demandeurs de travail à effectuer et ne cherchent pas à réaliser de marges. En général, le coût facturé correspond de très près à un coût réel des charges supportées par l'ESAT, donc inférieur à celui demandé par un routeur. »

Au-delà de la politique volontariste qu'il mène en interne, le ministère souhaite développer sa coopération avec le milieu protégé et adapté, en réalisant chaque année des achats de fournitures auprès des ESAT : produits faits mains, artisanat, alimentation... Les ESAT proposent une grande variété de produits et de prestations de qualité. En ce qui concerne les achats, depuis 2015, la mission développement durable (MDD) de la DEPAFI a en charge le suivi des achats ESAT. Elle s'est donné trois objectifs :

- établir des plans annuels d'achats pour donner aux ESAT une visibilité sur



Porte-cartes SDASAP/DRH

les commandes en termes de charge de travail et de recettes financières ;

- identifier des achats non couverts par les marchés ministériels et interministériels ;

- favoriser des achats à forte valeur ajoutée.

En 2015, 29 ESAT ont sollicité la DEPAFI ; 14 commandes ont été passées pour des produits variés (fournitures de bureau, lots de serviettes et nappes en papier, gobelets en carton biodégradables...). La démarche a aussi permis de réaliser des commandes originales : des clés USB personnalisées, des porte-cartes (SDASAP) et des objets patrimoine réalisés dans des matériaux usagés (drapeaux et blousons réformés de la Gendarmerie).

Pour 2016, la mission souhaite construire un plan d'achats adapté aux besoins des services et à la mission sociale à laquelle contribue le ministère. Des achats sont envisagés : matériels de bureau, produits alimentaires pour les moments de convivialité... Elle se tient à la disposition des directions intéressées par cette démarche pour les conseiller et les informer sur les fournitures et prestations proposées par les ESAT.

Pour mémoire, rappelons que l'un des moyens de satisfaire à l'obligation d'emploi est de conclure un contrat de fourniture, de sous-traitance, de prestations de service ou de mise à disposition de personnel avec des entreprises adaptées (EA), des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et les centres de distribution de travail à domicile (CDTD). Lorsque le taux d'emploi fixé par la loi du 11 février 2005 n'est pas atteint, le ministère peut prendre en compte les dépenses réalisées en faveur d'un agent en situation de handicap et les dépenses effectuées auprès des établissements du secteur protégé (ESAT, etc.) dès lors qu'elles sont financées sur des crédits autres que ceux du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Ajoutées au nombre de BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi : agents en situation de handicap, bénéficiaires d'une allocation temporaire d'invalidité, emplois réservés, etc.) recensés au sein des services, ces dépenses converties peuvent permettre au ministère de l'Intérieur d'atteindre le taux légal d'emploi de 6 %. **En 2013 et 2014, le taux légal de 6 % a été atteint.** Aucune contribution n'a donc été versée au FIPHFP.

>>> Pour en savoir plus

- Politique du handicap au ministère de l'Intérieur : DRH/SDASAP/BCVTPH/Section Politique du handicap sur le site Intranet de l'action sociale / Rubrique Handicap : > actionsociale.mi

- Des informations, dont un répertoire des structures dans la rubrique dédiée sur l'Intranet du développement durable :

> <http://developpement-durable.sg.minint.fr/>

- Exemples de bonnes pratiques :

> <http://achat.depafi.interieur.ader.gouv.fr/index.php/achats-durables/bonnes-pratiques>

Des policiers mobilisés contre une maladie génétique rare

L'association Killian a été créée en janvier 2004 (type loi 1901) par un fonctionnaire de police, dont le fils Killian, est atteint d'une maladie rare « le syndrome d'Angelman ». Elle est composée essentiellement de policiers et de leurs proches.

L'association défend les objectifs suivants :

- Optimiser le développement de Killian en mettant à sa disposition du matériel et des outils pédagogiques performants.
- Développer la médiatisation de la maladie afin de sensibiliser l'opinion sur le handicap mental en général et le syndrome d'Angelman en particulier.
- Contribuer au financement de la recherche médicale. Une partie des recettes annuelles de l'association est versée au profit de l'AFSA (Association francophone du syndrome d'Angelman).

• Une partie de ses fonds sont placés sur un compte bancaire dans l'espoir, à long terme de parvenir à l'ouverture d'une structure pour adultes handicapés.

• Au quotidien l'association tente de venir en aide à de nombreux enfants et adultes handicapés en leur offrant le matériel dont ils ont besoin ou des loisirs et animations.

L'association produit depuis 2015 un spectacle *Captaine Kid*, véritable conte musical d'Alan Simon, qui met en scène le handicap de façon ludique. C'est un spectacle qui s'adresse essentiellement aux enfants. Il a déjà été présenté dans plusieurs villes françaises.

Le DVD du spectacle est en vente au prix spécial de 17 € pour les agents du ministère, frais de port inclus (prix public : 19,50 € + 2,50 euros de frais de port).



Le syndrome d'Angelman est une maladie génétique rare issue d'une anomalie du chromosome 15 entraînant un trouble sévère du comportement neurologique qui se traduit par un handicap mental et moteur. Encore mal connue, cette maladie provoque, entre autres, des troubles de l'équilibre, une hyperactivité motrice, un comportement particulier caractérisé par des sourires et rires très faciles et souvent sans motif. De plus les malades ne parlent pas ou peu.

>>> Pour en savoir plus

> www.captainekid-le-conte-musical.com

Contact : Association Killian - 501, Les Scies - 42740 Doizieux

Tél. : **06 50 22 47 96** - Courriel : olivier.cressens@wanadoo.fr

> <http://www.associationkillian.org/>

Retraite

Conséquences induites par la mise en paiement d'une pension

Vous êtes fonctionnaire, mais vous avez également exercé une activité dans le secteur privé, avant votre entrée dans l'administration, à ce titre vous bénéficierez d'une pension de chacun des régimes auprès desquels vous avez cotisés (CNAV, RSI, MSA ...)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, **dès lors que vous demandez la liquidation d'une pension dans au moins un des régimes, vous devez cesser toute activité rémunérée**. En effet, si vous demandez la liquidation de votre pension du régime général (ou d'un autre régime), vous devez également cesser votre activité de fonctionnaire. Si vous poursuivez votre activité au sein de la fonction publique, la durée des services effectuée depuis la mise en paiement de votre pension déjà liquidée dans un autre régime, ne sera pas retenue dans le calcul de votre pension de l'État, ni vos avancements d'échelon ou de grade intervenus au cours de cette période. Votre situation administrative sera « cristallisée », à la date d'effet de la première pension liquidée.

Exemple : vous demandez la liquidation de vos retraites du secteur privé à la date du 1^{er} juillet 2016 : si vous poursuivez votre activité au ministère de l'Intérieur jusqu'au 31 décembre 2016, votre pension de l'État ne rémunérera pas la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016. Si vous avez bénéficié d'un nouvel échelon au 1^{er} juillet 2016, il ne sera pas retenu pour le calcul de votre pension, seul sera retenu l'échelon acquis au 30 juin 2016.

L'interconnexion des systèmes de pension permet de connaître la date précise de mise à la retraite dans la totalité des régimes. Ainsi dans le système informatique de gestion des pensions de l'État (PETREL) un indicateur est mis à jour dès qu'une pension est liquidée dans un des régimes de retraite, bloquant ainsi pour tous les autres régimes la possibilité d'ajouter de nouveaux trimestres dans le décompte de votre pension.

En conséquence, il est de votre intérêt de demander la liquidation de toutes les pensions auxquelles vous avez droit, à la même date.

Vous n'êtes pas concerné par cette nouvelle mesure, si :

- Vous êtes titulaire d'une pension ayant pris effet avant le 1^{er} janvier 2015.
- Vous êtes retraité militaire.
- Vous êtes titulaire d'une pension civile d'invalidité.

Dans ces cas, vous continuez à acquérir des droits à pension en cas de poursuite d'activité.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale :

> <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>

Bureau des pensions et allocations d'invalidité (BPAI) :

1, bd Foch - CS 40247 - 83007 Draguignan cedex

Tél. : **04 94 60 48 04**

Courriel : centre-information-retraite@interieur.gouv.fr

Agenda

> Mardi 8 mars 2016



Pour la **Journée internationale des droits des femmes**, ce sont des dizaines d'événements et d'initiatives qui auront lieu dans tout le pays à cette occasion pour échanger, débattre et mobiliser autour de l'égalité entre les femmes et les hommes.

> <http://www.famille-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/>



> Jeudi 10 mars 2016

19^e Journée Nationale de l'Audition

Les nuisances sonores et leurs impacts sur la Santé ? «Un monde bruyant...et nos oreilles dans tout ça ?»

A l'occasion de cette 19^e édition, l'équipe scientifique de l'association créatrice des campagnes nationales JNA (professeurs et chercheurs médecins ORL, orthophonistes, audioprothésistes) alertent l'opinion publique sur les effets des expositions sonores et de leur accumulation sur la santé auditive. L'omniprésence sonore pourrait effectivement expliquer le développement précoce des déficiences auditives et autres pathologies de l'oreille (acouphènes...) au sein de l'ensemble des tranches d'âge de la population. Pourquoi ? Comment ?

Des journées de dépistage sont organisées en administration centrale par les services de médecine de prévention et dans certaines préfectures.

> <http://www.audition-infos.org/>

> <http://www.journee-audition.org/l-audition.html>

> Du 14 au 20 mars 2016



6^e édition de la semaine de l'Industrie

A cette occasion, les industriels et leurs partenaires proposent aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de découvrir l'industrie et ses métiers. Le focus retenu est « l'Industrie du Futur ».

> <http://www.entreprises.gouv.fr/semaine-industrie/>



> Du 19 au 27 mars 2016

Journées nationales du Shiatsu et du Do-In

La Fédération Française de Shiatsu Traditionnel (FFST) organise la 1^{ère} Journée nationale du Shiatsu et du Do-In (JNS) du 19 au 27 mars 2016. Une occasion de découvrir, pratiquer, échanger... sur cette discipline avec praticiens et enseignants.

Le Shiatsu (terme japonais signifiant pression des doigts) est une discipline énergétique de détente pratiquée depuis des millénaires en Extrême-Orient qui consiste en des étirements et des pressions appliquées sur l'ensemble du corps.

<http://www.journee-nationale-shiatsu-do-in.fr> et carte des manifestations locales.

Du côté des partenaires de la FJM...



Thalasso.com

> **A compter du 4 mars 2016**, découvrez les nouvelles formules 2016.

Commandez au plus tard le 31 mars en retirant le bon de commande sur le site :

> <http://www.fondationjeanmoulin.fr/>

Retrouvez le classique PASS DUO 3 jours / 2 nuits à 619 € pour 2 personnes et quelques nouveautés...



Pierre & Vacances

> **Offre spéciale valable jusqu'au 31 mars 2016 sur les villages Pierre & Vacances France et Espagne pour les vacances d'avril.**

10 % remise supplémentaire, cumulable avec votre remise partenaire sur des séjours à partir de 2 nuits.

Tél. : **0 891 700 550** (0,25 € TTC/Min)

ou sur le site de la FJM : > <http://www.fondationjeanmoulin.fr/>

Identifiant : **MINISINTER**

Mots de passe : **29207**



Camping n° 1

> **Envie d'un break pour le printemps ? Jusqu'à 65 % de remise !**

Partez en mobil-home, dès 159 € la semaine et jusqu'à 65 % de remise !

Des offres «Spécial piscine couverte», idéal pour un séjour en avril, mai ou juin !

Bon à savoir : la remise CE est **cumulable** avec les offres et promotions en cours.

Pour toute demande ou information : **02 51 26 20 90**.

Code Partenaire : **FJM** - Mot de passe : **FJM**

Téléphone : **01 84 21 09 71**

Réduction accordée aux agents du MI : 10 % et conditions de l'offre sur : www.ce.campingnumero1.fr

Bon à savoir : remise applicable sur toutes les dates de séjour, y compris périodes de vacances scolaires.

Frais de dossier : 24 € en réservant par téléphone / 0 € par Internet !



B&B Hôtels **NOUVEAU**

10 % de réduction sur votre réservation !

Code Partenaire : **COMIPA09**

Modalités de réservation :

- soit en réservant directement sur le site Internet de B&B HOTELS : <http://www.hotel-bb.com>
- soit en joignant directement l'Hôtel concerné aux heures d'ouverture de celui-ci. Ces informations sont disponibles sur le site B&B Hôtels.
- soit par le biais de la réservation centrale au **0 892 782 929** de 11 h 00 à 19 h 00 du lundi au vendredi, de 11 h 00 à 17 h 00 les samedis, dimanches et jours fériés (0,34 € TTC/mn depuis un poste fixe).



Prévithal **NOUVEAU**

Séjours soins et thalasso !

En front de mer et intégré au centre de thalasso et spa marin Prévithal, le Best Western Plus Hôtel de la Baie****, vous offre un large choix de catégories de chambres avec espace marin, face à la mer, véritable cœur de l'institut, permet un moment d'intense relâchement : bassin d'eau de mer à 32°C, de multiples ateliers aquatiques, sauna, hammam et salle de fitness.

Vos avantages FJM : de 15 à 30 % de réduction en fonction de la durée du séjour et de la formule choisie.

Tél. : **02 33 90 31 10** ou sur le site : www.previthal.com - Code client : **207**

Prévithal / Hôtel de la Baie Best Western Plus - Rue de l'Ermitage - 50350 Donville-Les-Bains



LOCABOAT **NOUVEAU**

15 % de réduction. Voyagez en France ou en Europe à bord d'un bateau sans permis !

Remise valable sur tout séjour quelle que soit la durée (hors frais annexes sur base, carburant, location de vélos...).

Cumulable avec les remises permanentes du catalogue (réduction famille, long séjour).

Pour réserver : **03 86 91 72 72** ou sur le site : www.locaboat.com/fr/

Code promo : **130041**

*Promo en réservant avant le 30 mars : séjour entre le 17 mars et le 6 mai 2016.

- 25 % pour un week-end ou une mini semaine ;
- 30 % pour une semaine.

*(sauf Ardennes et bateaux New Con Fly)



Corsica Ferries **NOUVEAU**

Le code client personnel attribué à chaque personne ayant effectué son inscription devra être utilisé pour toute réservation, que ce soit sur le site Internet ou bien au téléphone auprès de la centrale de réservation ouverte 7 jours sur 7 et accessible au : **0 825 095 095** (0,15€/mn).

Attention ! Les personnes désireuses de régler tout ou partie des prestations en Chèques Vacances ANCV devront effectuer leur réservation par téléphone uniquement, en mentionnant dès le départ l'appartenance au ministère de l'Intérieur.

Pour ceux disposant déjà d'un compte client CorsicaClub, il leur suffit de se connecter à leur espace client sur notre site :

www.corsicaferries.com et de taper le code **8703** dans le champs intitulé « réseau partenaire » sur la fiche de renseignements.

Vos avantages : exonération des frais de réservation, réductions sur le passage du véhicule, réductions ponctuelles sur certaines offres, adhésion au CorsicaClub permettant d'obtenir des réductions sur les billets.



Retrouvez toutes les offres partenaires de la FJM sur le site : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/>

Aquatonic

Offre spéciale fête des mères !

Situé à Montévrain en Seine-et-Marne (77), à 5 mn de la gare RER Val d'Europe de Serris (ligne A), l'Aquatonic® Paris Val d'Europe vous accueille dans un établissement de 2500 m² aux espaces vastes et variés.

Voyage Exotique : gommage corps sables et coco 30 minutes + modelage corps relaxant à la figue de Barbarie 30 minutes + Espace bien-être + parcours Aquatonic : **95 €** par personne au lieu de 122 € (soit une remise de 22 %).

Commande à passer avant le 15 mai 2016 (bon de commande à télécharger sur le site :

<http://www.fondationjeanmoulin.fr/>



Du côté des spectacles...

Le fantôme de l'Opéra

Nouveau spectacle au Théâtre de Mogador du 14 octobre 2016 jusqu'au 20 août 2017 !

Bénéficiez des offres spéciales au prix CE et réservez dès maintenant vos places au **01 53 33 45 30**

ou rendez-vous sur : <http://www.stage-entertainment.fr/fantome-code-promo>

Mot de passe : **MASQUE**

Tarifs Linéaires

• 10 % hors offre promo, et valable sur toutes les séances en octobre, novembre, décembre et janvier !

Tarifs offres promotionnelles : Early bird printemps et été 2017

• 20 % sur février, mars et avril 2017 avec tarif semaine et week-end ;

• 25 % sur mai, juin, juillet et août 2017 avec tarif semaine et week-end.

Théâtre de Mogador - 25, rue de Mogador - 75009 Paris.



SDASAP/DRH

>>> Départs



> Danielle Drosch,

a quitté le secrétariat des instances de concertation et relais de l'action sociale du bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS) pour rejoindre la section de la politique du handicap au bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH).



> Géraldine Hamerel,

a quitté le bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS) pour rejoindre la préfecture de Melun.

>>> Arrivées



> Caroline Moulin,

a pris ses fonctions de chargée du contrôle du partenariat du bureau des affaires financières et de l'évaluation de la dépense (BAFED).



> Dominique André,

a pris ses fonctions de chargée de la politique de restauration et du partenariat social au bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS).